



**MAITRE D'OUVRAGE : Maire de la commune de Yagoua
AUTORITE CONTRACTANTE : Maire de la commune de Yagoua
COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES PLACEE
AUPRES DE LA COMMUNE DE YAGOUA, ARRONDISSEMENT DE
YAGOUA, DEPARTEMENT DU MAYO DANAY.**

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT
N° 03 /2025/AONO/C/YGA/CIPM DU 17/02/2025 POUR
LES TRAVAUX D'ACHEVEMENT DE LA CONSTRUCTION DE LA
CLOTURE DU CMPJ DEPARTEMENTAL DE YAGOUA

1. OBJET DE L'APPEL D'OFFRES

Dans le cadre de la mise en œuvre du budget d'investissement public /Exercice 2025, le Maire de la Commune de YAGOUA, Maîtres d'Ouvrage, lance en procédure normale un Appel d'Offres National Ouvert dont :

Les travaux sont regroupés en un lot unique comme indiqué ci-dessous :

N°	Désignation du projet	Localités	Montant Prévisionnel en Fcfa
1	ACHEVEMENT DE LA CONSTRUCTION DE LA CLOTURE DU CMPJ DEPARTEMENTAL DE YAGOUA	CMPJ DEPARTEMENTAL DE YAGOUA	45 000 000

2. PARTICIPATION

La participation à cet Appel d'Offres est ouverte aux entreprises spécialisées dans le domaine et installées en territoire camerounais.

3. FINANCEMENT

Les travaux objet du présent Appel d'Offres sont financés par le BIP MINJEC/ Exercice 2025.

4. CONSISTANCE DES TRAVAUX

Les travaux à réaliser portent sur :

- *Les travaux d'enduit ;*
- *Menuiseries métalliques ;*
- *Construction de la Guérite et latrines ;*
- *Électricité ;*
- *La peinture sur murs et sur menuiserie métallique ;*

5. DELAI D'EXECUTION

Le délai maximum d'exécution est de mois (03) mois pour chaque lot, incluant toutes les contraintes liées à l'enclavement et aux contraintes particulières du site relatif aux conditions climatiques et aux moyens d'accès sur place, à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer les travaux.

Il revient au Cocontractant de proposer dans son offre un calendrier d'exécution entrant dans le délai sus-indiqué.

6. CONSULTATION ET ACQUISITION DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

Le dossier d'appel d'offres peut être consulté aux heures ouvrables dans les services de la Commune de Yagoua, dès publication du présent avis, sur présentation d'une quittance attestant le versement de la somme de **Cinquante mille (50 000) francs CFA**, au titre des frais d'acquisition du DAO payable à la recette Municipale de Yagoua.

7. REMISE DES OFFRES

Chaque offre rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies, devra parvenir sous pli fermé à la Commune de Yagoua, au plus tard le 21/03/2025 à 10 heures précises et devra porter la mention suivante :

APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT
N° 03/2025/AONO/C/YGA/CIPM DU 17/02/2025 POUR
LES TRAVAUX D'ACHEVEMENT DE LA CONSTRUCTION DE LA
CLOTURE DU CMPJ DEPARTEMENTAL DE YAGOUA

"A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement"

NB : Les offres parvenues après les dates et heure limites de dépôt des offres ne seront pas reçues

8. RECEVABILITE DES OFFRES

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives requises, une caution de soumission d'un montant de **neuf cent mille (900 000) FCFA**, délivrée par un établissement bancaire de 1er ordre agréé par le Ministère en charge des Finances.

La caution devra rester valable quatre vingt dix (90) jours à compter de la date de remise des offres.

Sous peine de rejet, les pièces administratives requises, dont la caution de soumission, devra être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées par l'autorité compétente des administrations concernées. Elles devront obligatoirement dater de moins de trois (03) mois.

Les offres parvenues après les dates et heures limites de dépôt ne seront pas recevables.

Toute offre non conforme aux prescriptions du présent avis et du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable.

9. OUVERTURE DES OFFRES

L'ouverture des offres se fera le 21/03/2025 à 11 heures précises par la Commission Interne de Passation des Marchés, en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés et ayant une parfaite connaissance de la soumission dont ils ont la charge.

10. CRITERES D'EVALUATION DES OFFRES TECHNIQUES

A. Critères éliminatoires :

- 1) Non-conformité d'une pièce du Dossier administratif
- 2) Fausse déclaration ou pièces falsifiées ;
- 3) Absence du CCAP paraphé et signé et daté à la dernière page.
- 4) Omission dans l'offre financière d'un prix quantifié
- 5) Absence d'un sous-détail des prix
- 6) Absence de caution de soumission
- 7) Figurer dans la liste des entreprises exclues du système des marchés

B. Critères essentiels :

Les critères relatifs à la qualification des candidats porteront sur :

- | | |
|---|-----------|
| 1) présentation générale de l'offre | : oui/non |
| 2) conformité des spécifications techniques à celles contenues dans le CCTP | : oui/non |
| 3) Compréhension du projet et organisation | : oui/non |
| 4) Planning et délai de livraison. | : oui/non |
| 5) références dans les travaux similaires | : oui/non |
| 6) Expérience du personnel | : oui/non |
| 7) Moyens logistiques | : oui/non |
| 8) capacité financière | : oui/non |

Toute offre ayant obtenu au moment de son évaluation un pourcentage de « oui » supérieur ou égal à 70% verra son offre financière examinée.

11. DUREE DE VALIDITE DES OFFRES

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant quatre vingt dix (90) jours à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

12. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables au Secrétariat de la Commune de Yagoua, Tel : 691 94 46 42 dès publication du présent avis.

A Yagoua, le 17. FEV 2025
Le Maire

(Autorité Contractante)

Ampliations :

- PRESIDENT/ CIIPM (pour information)
- ARMP (pour publication au JDM)
- DDMINMAP/MD (pour archivage)
- AFFICHAGE /ARCHIVES (pour information et mémoire)

